

MOISE, HERCULE ET LES EAUX PURES. ALLÉGORIES AUTOUR DU VOTE POPULAIRE SUR LA CONSTITUTION FRANÇAISE DE 1793.

Serge Aberdam
(INRA, Ivry)

I. Le jour du vote est arrivé

A la fin de juin 1793, les conflits politiques et religieux commencent à fusionner dans un début de guerre civile qui menace à son tour de se combiner avec la guerre étrangère. Face à cette situation, la nouvelle majorité de la Convention nationale, issue des insurrections parisiennes de mai-juin, prend l'initiative d'organiser un vote de tout le pays.¹ Il s'agit de faire adopter, pour la première fois, une constitution par un vote populaire, qui plus est direct, et qui concrétisera l'extension récente du droit complet de citoyenneté à la quasi-totalité des mâles de plus de 21 ans.² En rédigeant la Constitution,³ la Convention achève la mission pour laquelle elle avait été élue après la chute du trône en 1792. En la soumettant au peuple, elle respecte une des premières décisions qu'elle avait prises et fait cesser l'*anarchie*⁴ qui résultait du non-remplacement de la constitution monarchique de 1791. Par ce vote de 1793, il est proposé aux français de se projeter dans l'avenir, autour d'une nouvelle Déclaration des droits de l'homme et d'une Constitution *simple et populaire, ramenée aux principes*, c'est-à-dire allégée d'une foule de détails qui relèveront du domaine solennel de la Loi et de celui, plus trivial, des décrets.

Gigantesque opération de communication publique, la diffusion de la Constitution de 1793 et son vote dans la plus grande partie du pays, dans sept à huit mille assemblées primaires et sections locales, est réalisée en six semaines, du début juillet à la mi-août.⁵ La Déclaration des droits et l'Acte constitutionnel sont publiés en grandes quantités à Paris et en province, accompagnés d'une substantielle littérature explicative adoptée par la Convention, d'adresses et proclamations des autorités exécutives. Il s'y ajoute ensuite, à tous les niveaux de diffusion, une abondante production locale, imprimée ou bien manuscrite, qui ne nous est que partiellement parvenue. La préparation des cérémonies du 10 août, pensées pour clôturer les opérations simultanément à Paris et en province, entraîne enfin une nouvelle série d'écrits de tous types autour des mêmes thèmes.

1. Le présent travail s'inscrit dans un projet en cours, sur l'évolution du droit de vote pendant la Révolution Française, financé par le département ESR de l'INRA. Il incorpore des réflexions menées dans un «atelier» issu du séminaire de Michel Vovelle, «Voter et élire pendant la décennie révolutionnaire».

2. Première approche dans ma communication *L'élargissement du droit de vote au printemps 1793: un essai de mesure*. Colloque *L'an I et l'apprentissage de la liberté*, dir. R. Bourderon, éditions PSD, Saint-Denis 1995.

3. La constitution de 1793 a fait l'objet, lors de son bicentenaire, d'au moins deux colloques encore inédits, tenus à Dijon et à Poitiers. On verra également l'article consacré par Michel Pertué à la préparation de ce texte, colloque *République, l'exception française*, dir. Vovelle, Kimé, 1994.

4. C'est dans cette acception surtout que le terme est alors employé, plutôt que comme un désignant politique lui-même évolutif : les partisans de l'anarchie...

5. Elle se poursuit ensuite dans les zones insurgées, au fur et à mesure de la reconquête, avec un caractère alors très différent !

Le processus d'ensemble, diffusion et vote, a toujours été considéré comme un succès pour la Convention et concrétise un indéniable renversement de tendance dans la participation électorale, qui était en baisse continue depuis le début de la révolution.⁶ L'énorme travail politique qui permet alors à la république montagnarde de survivre, avant de pouvoir se trouver ensuite en position de vaincre, provoque une profusion de formulations, qui justifierait un traitement systématique. La présentation et le vote de la Constitution de 1793 peuvent donc passer a-priori pour des circonstances où des *visions du futur, individuelles et collectives, religieuses et laïques*, pourraient être facilement appréhendées. La préparation du présent papier m'amène cependant à être plus prudent. Le texte soumis au vote se présente en effet par lui-même comme un programme d'avenir, une vision du futur particulièrement codifiée dont la lecture devant les assemblées primaires laisse peu de place à des tentatives d'explicitation. D'autant que l'incertitude des temps polarise l'attention sur un futur très immédiat. Dans le corpus massif que délimite la diffusion et l'adoption du texte constitutionnel, les évocations explicites du futur n'ont pas un caractère descriptif. Ce ne sont presque jamais des anticipations, encore moins des utopies positives, mais des représentations génériques, celles de la paix, civile et étrangère, du retour des échanges commerciaux, de l'abondance, de la prospérité, notions véhiculées par des textes de toutes origines et semble-t-il indispensables au discours politique unificateur qui célèbre "cet édifice auguste à l'ombre du quel les français vont enfin respirer le calme et le bonheur".⁷ Cette sérénité n'est pas toujours la règle; un ton plus âpre préside à d'autres acceptations:

Nous avons toujours mangé dans le calme le pain grossier que nous ne gagnons qu'à la sueur de nos fronts(...). Nous sommes las de traîner une pénible existence au milieu des troubles et des alarmes, au milieu des atrocités d'une guerre dévastatrice...

écrivent des citoyens du canton rural de Soissons.⁸ Mais le découpage d'un échantillon pertinent dans la masse des documents locaux pose des problèmes trop complexes. On a donc choisi dans les pages qui suivent d'esquisser quelques pistes à partir de trois allégories tournées vers le futur, qui sont associées dans le plus explicite des textes convoquant des citoyens, et leurs reprises sous la plume de deux illustres organisateurs des cérémonies, à Paris et en province.

II. Images de la légitimité chez Barère David et Torné

Moins d'un an après la chute de la monarchie, moins de six mois après l'exécution du monarque, moins d'un mois après que le courant girondin ait été éliminé de la

6. Ce que reconnaît Patrice Gueniffey dans son livre récent, où il se montre pourtant extrêmement dubitatif sur le caractère démocratique des processus électoraux au delà de 1791 et avant le Directoire. Cf. *Le nombre et la raison*, Paris EHESS 1993. Les travaux d'ensemble sont relativement anciens: C. Riffaterre, *Les revendications économiques et sociales des assemblées primaires de juillet 1793*, dans *Bulletin d'histoire économique et sociale de la Révolution française*, 1906, n° 4, pp. 321-380 ; R. Baticle, *Le plébiscite sur la constitution de 1793*, dans *La Révolution Française*, tomes 57-58, 1909-1910, env. 150 pages ; A. Mazaud, dans sa thèse de droit de 1911, apporte peu après les travaux déjà cités. La source principale reste la série B II des AN.

7. Lettre d'envoi du procès-verbal du canton du Fay, Haute-Loire, district du Puy; AN: B II 15.

8. Adresse du canton rural de Soissons, Aisne; AN: B II 1.

Convention, Bertrand Barère, porte-parole du comité de salut public, rapporte le 27 juin 1793 sur le mode d'adoption de la Constitution. Ce rapport introduit le décret qui convoque les assemblées primaires pour le vote. Comme tel, il va connaître une diffusion exceptionnelle par sa lecture, décrétée, devant les assemblées primaires et par le message qu'y cherchent passionnément tout ceux que leurs fonctions officielles amènent à prononcer des discours publics à l'occasion du vote. Isolons deux passages qui combinent, au sujet de la transition du passé immédiat au futur, au moins trois allégories appelées à une singulière fortune.

... la nation, élevée par sa situation même au dessus de ses législateurs et de toutes leurs passions, jugera avec une justice aussi sévère que reconnaissante la Constitution que nous lui présentons. La nation, semblable à la philosophie ou à l'histoire, n'aperçoit que les masses et ne recueille que les résultats. Que sont des représentants au moment où la nation est debout? Oui, malgré tous ses détracteurs publics et ses ennemis obscurs, ce grand ouvrage national va s'élever dans peu de jours, couronné de tous les attributs de la puissance politique, parce qu'il sera couvert des votes de tous les français républicains. Nos passions auront déposé leur limon grossier, les eaux bourbeuses du torrent révolutionnaire se seront écoulées, et la Constitution restera.(...)

La voilà, cette constitution tant désirée et qui, comme les tables de Moïse, n'a pu sortir de la montagne sainte qu'au milieu de la foudre et des éclairs.(...)⁹

Le premier passage, le plus long, du discours de Barère embrasse un futur indéfini et suggère, une fois que la nation s'est levée et après la violence des mesures que l'insurrection a imposé à la représentation nationale, de laisser s'opérer une lente décantation. Son écho dans la production ultérieure va être différent s'il s'agit du peuple debout, ou bien des eaux impures. Le second passage, par contre, avec l'image biblique de Moïse au Sinaï, va avoir un retentissement immense.

Quinze jours après le rapport Barère, David présente le 11 juillet son premier rapport sur le plan de la fête prévue pour le 10 août. Son dessein est explicite: il s'est "écarté de la marche usitée jusqu'à ce jour. Réussir est tout; les moyens pour y parvenir sont indifférents..." rajoute-t-il comme en écho à Barère. C'est pourtant un travail créateur que présente David, un programme appelé à connaître de longs échos.¹⁰ Le projet prend en effet appui sur le rapport du 27 juin, mais le reformule à l'échelle de ce qui doit devenir un rituel politiquement très inclusif pour une manifestation de masse. Dès ce moment, David écarte le thème global de Moïse et des Tables de la loi, ou bien plutôt il le démembré. C'est ainsi une Arche sacrée¹¹ qui contiendra l'Acte constitutionnel, mais sans qu'elle soit associée explicitement avec la montagne. David repousse ainsi dans un passé indéfini la violence des circonstances de l'alliance, la foudre et le tonnerre de l'insurrection parisienne qui a contraint la Convention à «s'épurer». L'arche matérialise

9. C'est moi qui souligne (S.A.).

10. Texte si explicite au premier abord que les commentateurs les plus divers l'interprètent et le réécrivent jusqu'à nos jours. A titre d'exemples, une lecture par un psychanalyste : Jacques André, *La révolution fratricide*, PUF 1993, p. 216, ou bien par une féministe radicale: Colette Capitan, *La nature à l'ordre du jour*, Kimé 1993, p. 67.

11. L'existence même de l'Arche (fermée) est curieusement considérée par bien des auteurs comme la preuve d'une intention a priori de ne plus jamais en sortir la constitution, de ne jamais l'appliquer.

une alliance sans référence immédiate. Symétriquement, David sépare complètement les *eaux bourbeuses* de Barère, ou l'idée du *limon*, d'avec leur devenir, pour amplifier considérablement le rôle de l'eau pure. Cette dernière devient l'élément essentiel de la cérémonie initiale qui verra, à l'aube du 10 août, les "doyens des envoyés des assemblées primaires" boire dans *une coupe ancienne* de l'eau pure avec le président de la Convention, sur les ruines de la Bastille. Ces innovations permettent d'éviter la divinité biblique, remplacée par la Nature, la violence, relayée par la communion de l'eau, le pacte tonitruant et définitif, auquel David substitue un retour à la source, aussi réitérable que le recours aux suffrages du peuple. Son rituel laïcisé est cependant conçu autour du texte de Barère et conserve tout du long l'Arche issue du thème biblique. Il comporte d'autres stations, orientée vers la mémoire des *grandes époques* de la révolution, ou plus traditionnelles: les *héroïnes d'octobre 1789*, ou bien la statue de la liberté,¹² devant laquelle on brûle des symboles de l'ordre féodal, et le cérémonial final au Champs de mars. Entre-temps les eaux souillées réapparaissent à la *quatrième station* des cérémonies, aux Invalides, où la statue colossale du peuple français, précisément campé sur une "montagne", écrase "l'ambitieux fédéralisme" sorti de son "fangeux marais" et le fait *rentrer dans ses eaux croupissantes*, parmi les crapauds que les exécutants de la figure y feront figurer à plaisir.

Heureusement pour notre capacité à relire les allégories mises en scène à Paris, les textes provinciaux relatifs à la préparation des fêtes locales du 10 août nous fournissent des regards comparatif, des vues en perspectives sur les symboliques différentes proposées par les documents parisiens les plus importants. Les autorités doivent alors faire des choix entre des symboliques diverses, en y incluant leurs propres conceptions.¹³ Présentons un seul exemple de ces relectures. Préparant à Bourges la fête du 10 août, l'évêque et président du département du Cher, Pierre-Anastase Torné, un modéré et un expert en célébrations, semble très embarrassé par l'imagerie de Barère et de David. Le partage de l'eau pure ne lui pose aucun problème et il l'intègre à son cérémoniel, par une *forme de libation*: "Je te purifie, terre souillée par seize siècles de servitude; sois à jamais le sol de la liberté", avant de partager l'eau avec les électeurs secondaires qui remplacent ici les *envoyés des assemblées primaires*. Mais d'autres aspects préoccupent Torné. Plus nettement que d'autres religieux du temps, il admet dès le début de son rapport la complète séparation des cultes religieux et civiques, et donc l'impossibilité théorique de mêler les deux genres, ce qui l'amène à renoncer aux références bibliques. Par ailleurs, Torné ne nie pas la réalité de la violence révolutionnaire à laquelle il consacre plusieurs paragraphes douloureux mais sereins, mais à la *quatrième station* de son projet, conformément à la succession des stations du modèle davidien, mais s'en écartant presque autant que du texte de Barère, il indique:

C'est là que doit être abjuré le système du fédéralisme, imaginé par l'étroite et mesquine ambition de dominer autour de ses foyers; c'est là que sera célébrée la calme et civique réunion des citoyens de Paris, qui le 31 mai et les jours suivants, a forcé les chefs de cette faction déchirante, à voir, dans un état de nullité

12. Malgré leur importance, j'écarte de ce qui suit les figures de la Liberté/Révolution/Patrie/France, qui ne sont pas assez spécifiques du moment qui m'intéresse.

13. Un essai d'utilisation de ces documents dans ma communication *Fédérer autour de la Constitution*, colloque «Les fédéralismes» Marseille 1995.

désespérant, cette montagne tant accusée d'être le grand volcan de l'anarchie, enfanter tout-à-coup une constitution qui la tue (l'anarchie) et qui nécessairement doit en peu de temps éteindre les foyers épars de guerre civile clandestinement allumés par d'hypocrites fauteurs de la royauté.¹⁴

Torné se démarque donc de Barère, reprenant sa critique implicite par David: la montagne n'est ici pas un volcan, (elle se contente d'enfanter) et les incendies épars n'ont aucun rapport avec un volcan qui d'ailleurs n'existe pas. Mais Torné s'écarte encore plus nettement du modèle davidien: dans cet épisode précis où il devrait intervenir, le colosse du peuple français écrasant le fédéralisme est également totalement absent. Torné évite ainsi la montagne éruptive et le renvoi de la gironde au marais, mais surtout l'utilisation du colosse.

III. Aller à la source de la légitimité

À partir du projet de David les artistes se mettent au travail, à la fois pour la réalisation des monuments nécessaires à la fête et pour les représentations qui en diffuseront les symboles. Plus que les programmes officiels et officieux, ces gravures, médailles et tableaux constituent une source précieuse sur la prééminence que reçoit le rituel initial, dit de la Fontaine de la régénération, laquelle domine de loin en qualité de représentation et en nombre les autres stations du programme festif. Au total, la symbolique de l'eau pure et la référence à la nature rencontrent un franc succès. Discerner l'enchevêtrement des origines de ce rituel pose d'ailleurs des problèmes complexes.¹⁵ Il y a certainement une parenté entre la statue de la Nature du dix août et les Déesses raison de l'automne, comme le pense Michel Vovelle, mais le point distinctif essentiel me paraît être, à côté de la représentation «égyptienne» de l'antiquité absolue et de la symbolique de l'eau pure, celle qui s'associe aux suffrages du peuple et plus précisément ici aux problèmes politiques de la confrontation entre *représentants du peuple* et *envoyés des assemblées primaires*.¹⁶ Dans un contexte où nous ne possédons aucune représentation d'époque révolutionnaire de scène de vote, cette symbolique est exceptionnelle. Le partage de l'eau pure entre le président de la Convention et le doyen des envoyés des assemblées primaires devant la Nature de style égyptien sera ainsi rapidement choisi comme motif de la médaille de la cérémonie¹⁷ et doublé d'une prolifération de représentation en «quasi médailles», images papiers conçues pour être collées sur des supports divers. Cette préférence remarquable sur les images de l'Arche et du Faisceau des piques départementales, qui figurent sur d'autres projets, se prolonge par l'interdiction dont la Convention cherche alors à entourer le port de toute autre médaille distinctive en public.¹⁸ Une série d'autres représentations semble par contre

14. Rapport imprimé de Torné; BHVP: 135999, p.15.

15. Les rituels maçonniques et la *source d'Isis*, mais aussi les représentations de la *charité chrétienne* au XVII^e siècle...

16. J'ai essayé de rendre compte de cet aspect des cérémonie dans *Les envoyés du souverain face aux représentants du peuple*, colloque «République, l'exception...» déjà cité, et dans *Guerre civile et légitimation*, colloque «Constitution et Révolution», dir. Roberto Martucci, laboratoire de droit constitutionnel de Macerata, 1995. Les pages jadis consacrées au 10 août 1793 par Mona Ozouf dans *La fête révolutionnaire* (Gallimard 1976), en particulier pp. 184-187, me paraissent peu convaincantes.

17. Michel Vovelle, *La Révolution Française, images et récit*, Messidor, 1986; tome 4, p.142.

18. C'est l'épisode bien connu du dépôt simultané des médailles des chevaliers de St Louis et de celles des porteurs de charbon à domicile, mais les médailles des vainqueurs de la Bastilles et celles conçues par la commune de Paris pour le dix-août sont aussi visées.

témoigner d'un début de mode militante d'aller boire à cette fontaine dans des cérémonies publiques et privées pendant les mois suivants: deux aquarelles de Béricourt (à Carnavalet) montrent de petits groupes (familiaux?) penchés sur le bassin de la statue «égyptienne» et un dessin nostalgique de Hubert Robert, *La fontaine de la liberté*¹⁹ peut être vu comme une réminiscence de ces pratiques. Une aquarelle anonyme²⁰ montre, dans une célébration qui semble postérieure à août 1793, un cortège révolutionnaire arrêté à la fontaine pendant que des participants s'y rafraîchissent, ovationnés sur un mode familier par quelques spectateurs. La médaille officielle prévue en août sera ensuite transformée en type d'une première monnaie républicaine décimale²¹ témoignant de la stature qu'a pris ce point de la cérémonie. Il est cependant remarquable que cette symbolique de l'eau et de la nature ne connaisse pas ensuite une continuité dans la suite des fêtes officielles de la République, malgré son succès initial. D'où l'importance de la gravure bien connue, par Helman, d'après un dessin de Monnet, représentant la scène de la fontaine, et où envoyés et conventionnels sont distingués avec une précision presque maniaque.²² Cette gravure date en effet de l'an V (1796-1797): la célébration à cette date du processus électoral et constitutionnel de 1793, annulé par le vote d'une autre constitution en 1795, n'a rien d'anecdotique. Elle éclaire la transformation de nombre d'exemplaires de la pièce de 5 décimes *Régénération française* en médailles, témoignage sur le long terme d'une popularité réelle du thème et de l'événement. Il vaut mieux, pour le comprendre, se rappeler aussi qu'au moment de cette célébration, après le succès de la procédure du vote constitutionnel, le remplacement de la Convention par le biais d'élections générales (article 8 du décret du 27 juin) pouvait sembler à portée de main.

IV. Des geants qui s'ébranlent

Lorsque Torné refuse de faire usage du colosse populaire dans son projet de cérémonial, ce symbole n'est peut-être pas un inconnu à Bourges. Tout près de là, à Moulins, Fouché a employé l'image du colosse dès le 29 juin pour décrire la levée du peuple parisien insurgé. Comme le note justement Lynn Hunt,²³ Fouché a fait de suite de ce colosse populaire un Hercule terrible qui se met en marche. Celui de Barère, le 27 juin, est plus sobrement debout, sans que sa marche soit encore précisée. Mais les insurrections provinciales se précisent. David le 11 juillet garde l'idée du colosse debout, mais le représente en action, écrasant le fédéralisme, une tâche à l'évidence redoutable et inachevée. Cependant le thème de Fouché n'est pas

19. Vovelle, *Images et récit*, tome 4, p.151.

20. Reproduction dans la revue FMR, n° 21 (1989), avec renvoi erroné au musée Carnavalet. Cette aquarelle, dont le photographe JL Charmet conserve le cliché, ne semble plus visible dans les collections publiques.

21. Vovelle, *Images et récit*, donne tome 4, pp. 140-147, une séquence sur cette fête, mais la volonté descriptive ne permet pas d'y restituer la domination quantitative des représentations de la fontaine. Par ailleurs, la thèse non-encore publiée de Jean-Charles Benzaken donne une chronologie précise du projet qui aboutit à la diffusion, en 1793-1794, de la pièce de 5 décimes *Régénération française*.

22. Vovelle, *Images et récit*, tome 4, p.142.

23. Lynn Hunt, *Politics, Culture and Class in the French Revolution*, Berkeley, CA, 1984; idem: *Pourquoi la République est-elle une femme?* dans *Révolution et République*, colloque déjà cité. Discussion dans JC Benzaken, *Hercule dans la révolution Française*, colloque *Les images de la Révolution Française*, M. Vovelle éd., publ. de la Sorbonne, 1988, et dans James A. Leith, *Le symbolisme montagnard en l'An II*, dans *L'image de la Révolution Française*, Congrès mondial de Paris, Pergamon Press, 4 tomes, 1989.

complètement repris par David: le colosse n'est pas l'Hercule de la tradition iconographique, une figure trop omniprésente et évolutive de l'ancien régime et des premières années révolutionnaires.

Lynn Hunt a consacré tout un chapitre, ingénieux, tonique et novateur, à l'opposition des représentations féminines et masculines de la liberté et du peuple Français à partir de l'été 1793. Elle oppose ainsi une Liberté (*Marianne*) à un Hercule populaire. Elle insiste sur le surgissement, dès le projet davidien du 10 août, de ce qu'elle considère comme un Hercule. Elle y voit l'essai d'une représentation alternative, radicale et plébéienne du Peuple, distincte et symétrique de la représentation féminine antérieure. Mais Lynn Hunt ne prend nullement en compte la complexité du 10 août 1793 comme célébration et achèvement d'un processus électoral exceptionnel, avec la confrontation de la Convention et des *envoyés des assemblées primaires*,²⁴ avec la tension que suppose l'incertitude sur l'avenir immédiat et surtout le texte de Barère: *Que sont des représentants lorsque le peuple est debout?* Le colosse de David est à ce moment associé aux autres figures de la souveraineté, dont la fontaine est, au sens fort, la source. Le colosse ne peut être un simple expédient (le Peuple debout!), mais n'a pas de nom propre sous la plume de David, malgré la massue, ni dans les textes de juillet, ni dans ceux d'août, ni le 13 septembre lorsque Hérault de Séchelles présentera le procès-verbal définitif de la cérémonie d'août. Le monstre écrasé par le colosse n'est jamais non plus dans les textes officiels une Hydre, qui, en plus de son inquiétante capacité de prolifération, désignerait, avec la peau de lion traditionnelle, le colosse comme étant Hercule. Les récits de témoins ne sont pas unanimes. Le graveur lettré Wille n'hésite pas à noter la présence d'un Hercule, mais Célestin Guittard a vu et croqué *La France représentée sur un rocher avec une massue*.²⁵ Le projet de statue attribué à Robert-Guillaume Dardel, *Le peuple français éclairant le monde*, directement inspiré des représentations gravées du colosse davidien, s'en écarte par la substitution du flambeau à la massue, rompant ainsi l'unique lien iconographique d'avec Hercule.²⁶

C'est, je crois, à partir de ce genre de réticence, encore renforcées dans le cas de l'évêque Tomé, que l'on peut donner sa valeur à une nuance, celle qui sépare la décision de représenter le peuple Français en colosse de celle de nommer ce colosse Hercule. Il est certain qu'une radicalisation rapide s'opère dans les affrontements de l'été. Après le meurtre de Marat et les révoltes de Lyon, Marseille et Toulon, la montée du mouvement populaire à Paris, la Levée en masse, puis la Terreur à l'ordre du jour et le glissement progressif vers le Gouvernement révolutionnaire, ne peuvent pas rester, en théorie, sans représentation symbolique. Mais la logique de Lynn Hunt me semble un peu trop linéaire. Le 7 novembre 1793, lorsque David propose l'érection sur le Pont-neuf de la statue, elle aussi colossale, du *Peuple au front gravé*²⁷ il spécifie

Que cette image du peuple debout tiende dans son autre main cette massue terrible et réelle, dont celle de l'Hercule ancien ne fut que le symbole [ou bien] dont les anciens armaient leurs Hercules.²⁸

24. Deux formes de représentation de la nation, que Lynn Hunt tend à confondre. Cf. *Politics, culture...* pp. 94-98.

25. J.-G. Wille, *Mémoires et souvenirs*, 2 vol, 1857. Célestin Guittard, *Journal* déjà cité.

26. Musée de Vizille, acquisition 1990, reproduction en carte postale.

27. Titre de Judith E. Schlanger dans *Les fêtes de la révolution*, Colloque de Clermont-Ferrand, Ehrard et Viallaneix ed., 1977.

28. Versions respectives des *Révolutions de Paris* et du PV du comité d'instruction publique.

Encore à l'occasion d'un rapport du 17 novembre, Lynn Hunt elle-même remarque que David ne se réfère pas au colosse comme à Hercule.²⁹ Il y subsiste ainsi une hésitation palpable à nommer Hercule comme symbole du peuple français, et cette limite concerne même ceux, comme David, que Lynn Hunt englobe sous le terme de radicaux: le Génie de la liberté qui terrasse la rébellion lyonnaise dans un dessin de Hennequin³⁰ est bien le géant d'août, avec massue et bonnet, pas un Hercule. Lorsque Dupré réalise (*En l'an II? En l'an III?*) une figure du *Peuple souverain*,³¹ il le représente par le colosse à la massue et au bonnet de la cérémonie du 10 août, tenant maintenant sur un globe les divinités réduites de la liberté et de l'égalité. Mais il lui adjoint la représentation en style égyptien de la nature, celle-là-même de la fontaine du 10 août, le sein ouvert à ses enfants, qui est représentée au second plan, agenouillée derrière le colosse qu'elle contemple, admirative ou subjuguée. L'inversion est frappante avec la scène de la *fontaine de la régénération*, gravée pour la pièce de 5 décimes par le même Dupré. Ici la nature dominait de haut les deux représentants de la nation: le président de la Convention et le doyen des envoyés des assemblées primaires partageant avec l'eau pure la légitimation du suffrage. Dans la nouvelle composition, le peuple debout figure à la fois le souverain, la force des circonstances et sa propre force. Il domine, en même temps que la figure de la nature, toute la procédure électorale de l'été 1793. De l'arche, il n'est pas question, mais le colosse n'est toujours pas un Hercule, et la nature n'a pas été évacuée. Dans ce basculement, Dupré respecte ainsi de son mieux le cadre naguère tracé par David, ce qui ne sera plus le cas lorsque Hennequin choisira nettement Hercule dans *La chiquenaude du peuple*.³² Ne peut-on alors penser que Lynn Hunt va trop vite en assimilant systématiquement, pour les besoins d'une bonne cause, le colosse et Hercule? Ces deux personnages,³³ parfois confondus, me paraissent poursuivre aussi des existences séparées.

La difficulté à nommer le colosse pose, dès juillet 1793, un problème d'avenir: si le colosse-peuple français devient un Hercule, même devenu populaire et non plus monarchique, où en est-il alors de la série de ses travaux herculéens? Qu'y-a-t-il d'acquis dans la révolution? Si le symbole d'une insurrection particulière se transforme en une semi-divinité, s'incarne dans le symbole-même de la force, c'est tout l'équilibre formulé entre juin et août qui est menacé. Nommer Hercule, dans ce cadre, serait mettre en doute ce moment solennel, par la prééminence donnée à la force. Quid alors de la légitimité? D'un côté: quel avenir pour la Constitution que l'on a souverainement voté? Mais aussi: que sont des représentants lorsque le peuple est debout, et que c'est un Hercule?

V. Les tables de la loi

A la différence de la fontaine de la Nature, quasi-création davidienne, ou du colosse plus ou moins herculéen, émergeant d'une iconographie monarchique, la

29. Lynn Hunt, *Politics, Culture...* p. 100.

30. Catalogue de l'exposition du conseil de l'Europe, Paris, 1989, tome II, p.549, fig. 721.

31. Vovelle, *Images et récit*, tome 3, p.228.

32. Vovelle, *Images et récit*, tome 3, p.229.

33. Ce qui supposerait également de faire une place au sans-culotte géant du Peuple mangeur de roi et d'autres représentations qui ne sont pas non plus assimilables à Hercule ou au colosse.

référence à Moïse sur la montagne survient sous la plume de Barère comme une référence déjà surchargée de polémiques parmi les révolutionnaires. Le 27 octobre 1791, devant la toute nouvellement réunie assemblée législative, le député breton Lequinio était intervenu dans un débat sur les mesures à prendre face aux troubles liés aux prêtres insermentés. Dans cette assemblée d'hommes nouveaux où les affiliations partisans étaient encore flottantes, Lequinio avait à la fois annoncé qu'il prenait "une route absolument différente" de celle que ses prédécesseurs avaient suivie, et qu'il s'excusait par avance de s'être "attaché à parler le langage du peuple et à lui inspirer, par la simplicité des raisonnements et des exemples, le sentiment de la conviction". La timidité notoire de l'orateur ne suffit pas à expliquer ces excuses, ni surtout l'accueil qui lui fut fait dès le début de la lecture de son projet d'Adresse au pays.

"Citoyens français, vous nous avez honorés de votre confiance et votre estime nous a porté sur le haut de la montagne d'où nos regards s'étendent sur tout le royaume". L'orateur est dès ce moment arrêté par des "murmures", puis par une intervention méprisante de Lecointe-Puyraveau;³⁴ il sera ensuite interrompu de façon répétée et ne pourra jamais achever. Cette indignation des parlementaires ne peut guère se comprendre que si l'intonation employée, se combinant à la référence insolite à la montagne, ont été directement perçues comme la tentative d'utiliser un style oratoire littéralement insupportable. Albert Mathiez date en tout cas de cette intervention la première apparition du vocable politique "montagne".³⁵ Il est alors bien possible que le terme se soit alors répandu comme un désignant dépréciatif pour ceux qu'on soupçonne d'être portés à s'adresser au peuple dans des termes ou sur un ton comparables à ceux de Lequinio, éreinté pour sa démagogie rousseuisante et/ou son ton pseudo religieux.

Six mois plus tard, sous la plume de Condorcet, l'imagerie mosaïque est de nouveau évoquée,³⁶ au détour du grand rapport sur l'instruction publique.

Ainsi, dans ces écoles, les vérités premières de la science sociale précéderont leurs applications. Ni la constitution française, ni même la déclaration des droits, ne seront présentés à aucune classe de citoyens comme des tables descendues du ciel, qu'il faut adorer et croire. Leur enthousiasme ne sera point fondé sur des préjugés, sur les habitudes de l'enfance.

Il s'agit pour Condorcet d'abolir la distinction qui existe entre "deux classes, celle des hommes qui raisonnent et celle des hommes qui croient, celle des maîtres et celle des esclaves". Est-ce la formulation populiste d'octobre 1791 de Lequinio qui est visé par le rapport? Ou bien le désignant non formulé «montagne», dans son sens politique?

En tout cas le débat sous-jacent est facile à reconstituer: au delà de son rationalisme

34. «Nous ne pouvons pas trouver mauvais que Lequinio nous fasse courir sur les montagnes, mais qu'il se dépêche de nous porter en haut du temple». AP/34/441.

35. Albert Mathiez, *Les origines des cultes révolutionnaires*, 1904 p 91. Deux semaines après l'intervention de Lequinio, Robespierre mentionne "...cette partie de l'assemblée qui siège ordinairement dans le coin de la salle qu'on nomme vulgairement la Montagne. Cf. l'article «Montagne» de Françoise Brunel, dans le «Dictionnaire historique de la RF», sous le nom collectif d'A. Soboul, PUF 1989.

36. Rapport des 20-21 avril 1792. *Procès-verbaux du comité d'instruction publique de la Législative* publiés par Guillaume, p 191.

irréprochable, la proposition de Condorcet renvoie aux ténèbres tous ceux qui ne raisonnent pas encore assez et maintient, nolens volens, pour toute une période, la brutale distinction entre maîtres et esclaves.

L'allégorie choisie par Barère le 27 juin de l'année suivante prend en tout cas, volontairement ou non, le contre-pied exact du propos de Condorcet, en érigeant la Convention, auteur collectif de la Constitution, dans une position d'intermédiaire, sur la montagne, entre la divinité inspiratrice et le peuple admiratif. Si Moïse n'est pas nommé, c'est bien au sens où Lequinio l'entendait que Barère fait appel au "langage du peuple" et à ce que Condorcet désignait comme "les habitudes de l'enfance": le fonds de culture religieuse des français du temps. Tout se passe comme si un tabou était levé dans le mode de communication auquel recourt le comité de salut public. L'impact va être remarquable.

Au delà du choix d'un langage «populaire», l'allégorie biblique, issue de textes alors connus de tous, ne suppose pas a-priori chez Barère l'adoption d'une échelle historique très différente de celle de l'image de la décantation progressive. Entre la fuite d'Égypte et l'entrée en terre promise, il s'est déroulé bien du temps pour le peuple Hébreu. L'épisode des Tables de la loi, cependant, présente une manifestation puissante et instantanée de la divinité. On a du mal à croire qu'il ait été retenu uniquement pour le jeu de mot politique qu'il permet sur la *montagne*, devenue en 1793 un désignant partisan. C'est aussi le rôle de la providence (au minimum) à l'origine de la Constitution qui est affirmé. L'ambiguïté constante à l'époque entre *montagne* et *volcan* va faciliter une série d'autres analogies naturalistes, créant une double connotation de surnaturel (toujours au minimum) et de distance d'avec un processus cataclysmique, nécessairement justificatif de la violence des procédés. Le parallèle qui s'impose entre les couples respectifs formés par le peuple hébreu et Moïse et par le peuple français et la Convention pose des problèmes d'avenir. Il suggère en effet une alliance sacrée, imprescriptible sous peine des malheurs les plus atroces. Ainsi, l'analogie biblique employée par Barère permet, autour du vote sur la Constitution, des présentations sur plusieurs échelles temporelles: celle du passé immédiat avec l'irruption/insurrection et sa conséquence, l'adoption rapide du projet soumis au vote; celle d'un futur déjà réalisé, avec la nouvelle alliance qui se forme dans les assemblées primaires; celle d'un futur en devenir, mais qu'on peut aussi bien concevoir parsemé d'épreuves, dans le désert, qu'au seuil de la terre promise. Les commentateurs jouent de toute cette palette d'interprétations pendant les cérémonies de l'été, lorsqu'il s'agit de traiter de la paternité politique de la Constitution, ou bien de son caractère immédiatement applicable, du remplacement de la Convention selon les promesses faites, ou bien encore de la nouvelle stature prise par le peuple français dans son vote.

Les représentations graphiques utilisant le thème de la constitution reçue sur la montagne ne sont pas rares, évitant d'y faire figurer Moïse, qui supposerait la présence divine, mais n'en sont jamais très loin. On verra à titre d'exemple trois versions de cette arrivée des Tables de la loi constitutionnelles parmi les éclairs et la foudre sur la montagne dans le corpus publié par Michel Vovelle.³⁷ Mais les orateurs de l'été 1793 ne sont pas tenus par des limites aussi strictes que les graphistes. L'écho

37. Vovelle, *Images et récit*, tome 4, 1986, pp. 141 et 245, respectivement: une gravure, un projet d'éventail et un insigne aquatinté pour la fête du 10 août.

de l'image utilisée par Barère y est d'emblée considérable. Dans tel village de l'Yonne, il survient dès les premières lignes d'une adresse datée du 18 juillet: "la constitution sortie de votre sein au milieu des orages, comme la loi de Moïse de la montagne de feu".³⁸ A la mi-août, dans une brochure Dunkerquoise:³⁹ "La montagne conventionnelle, semblable au mont Sinaï, conçût au milieu des éclairs et enfanta le bonheur des peuples lorsque la plaine marécageuse ne cherchait qu'à le faire avorter".⁴⁰ Mais il faut surtout insister sur la réception directement religieuse de l'imagerie employée. Le 14 juillet, dans un bourg Limousin, en ouvrant l'assemblée primaire et devant le refus du curé, un orateur improvisé prononce dans l'église un *discours en forme de prière*, au ton franchement mystique:

Dieu tout puissant (...) quoique ton ministre indigne, je dépose sur cet autel, sous tes yeux, cette charte constitutionnelle, comme ton serviteur Moïse déposa les deux tables de la loi dans l'arche d'alliance. Père saint! notre nouvelle loi fut dictée sur la Montagne de la cité sainte, de notre métropole chérie, de la sublime ville de Paris, comme celle des anciens juifs le fut sur le mont Sinaï. Ta foudre y gronda de part et d'autre pour signaler ta majesté et relever ton opération. Tous les événements, quoique tristes, nous ont crié depuis le 23 juin 1789: le doigt de Dieu est ici. Il combat pour nous. Qui sera contre nous?⁴¹

Cette spiritualité singulière n'est pas un cas aberrant et le type de politisation qu'elle suppose se prolonge par la participation, massive à cette date, du clergé jureur dans le vote constitutionnel. Ses membres sont interpellés à plusieurs titres par le thème de la nouvelle alliance. La constitution garantit en effet la liberté des cultes, mais ne mentionne pas la position spécifique de ce clergé fonctionnarisé. Seuls des textes de loi antérieurs et le discours de Barère⁴² viennent assurer sa position dominante et la permanence de ses revenus. Lorsque la mobilisation pour le vote constitutionnel amène le clergé à se mettre en avant, la tentation est grande de plaider aussi pour sa paroisse et de prolonger dans le sens de ses intérêts l'analogie agitée par Barère. Dans un discours politiquement très modéré, mais surtout tourné contre l'athéisme, Courtois, curé de Montélimar, célèbre avec le 10 août "l'époque annuelle à laquelle tous les français, à l'exemple des Hébreux, entonneront de concert l'hymne de leur heureuse délivrance".⁴³ Il n'est pas le seul ecclésiastique qui prolonge le parallèle entre la Constitution et les Tables de la loi mosaïques, mais le terrain se révèle glissant parce qu'on va très vite de la défense d'intérêts ecclésiastiques à l'intrusion politique pure et simple. L'insistance mise par les religieux officiels sur les garanties qu'ils veulent obtenir apparaît bien chez Yves Audrein, vicaire épiscopal et député du Morbihan. Publiant une véhémement brochure contre l'athéisme et pour

38. Seignelay, Yonne, district d'Auxerre; AN: B II 32.

39. *Discours sur les dangers de la patrie* par le républicain P.F.D. Lanible, gendarme; Dunkerque, 12 août 1793, imprimé; BN: Lb41 785.

40. La métaphore de l'enfantement, qu'emploie aussi Barère, mériterait d'être traitée à part. Dans son *Journal*, le 23 juin 1793, Célestin Guittard note: *C'est le 22 septembre qu'a commencé la constitution; ainsi c'est le 22 juin qu'elle a fini; ainsi c'est juste 9 mois jour pour jour qu'elle est accouchée, c'est-à-dire faite*. Cf. son *Journal*, 1791-1796, Raymond Aubert ed., France-Empire, 1974.

41. St Germain, Creuse, district de La Souterraine; AN: B II 7. Souligné à l'original.

42. Au titre, assez mince au fond, de la *garantie de la dette publique*.

43. Début août 1793, imprimé; BN: Lb41 780.

l'adoption de la constitution, il précise en note dès sa première page le type de pression qu'il veut exercer: "J'avais un mémoire tout prêt (en défense de la religion...). Aujourd'hui on rend justice à la religion, je supprime mon mémoire et je rassure le peuple".⁴⁴ Le malaise qu'entraîne cette tension entre le pouvoir et l'église est bien visible dans un *Hommage catholique à la République Française ou accord de la religion avec la Constitution, discours pour le 15 août en action de grâce de l'acceptation constitutionnelle*.⁴⁵ Un autre vicaire épiscopal, mais de Paris, y énonce lui aussi un vigoureux plaidoyer contre l'athéisme, contre "les libertins et les désorganiseurs", plaide pour une séparation rigoureuse de la foi d'avec la politique, et reprend par trois fois le parallèle avec la sortie d'Égypte et l'alliance qui doit en résulter: "Pénétrons-nous pour cette arche d'alliance nationale du même respect qu'inspirait au peuple d'Israël le tabernacle du testament". Cependant il prolonge son prône avec une utilisation, bien différente, du mot "arche": "Ainsi l'éternel fit surnager l'arche de Noé sur les eaux du déluge. Renouvelons la race française, comme les descendants du patriarche ont régénéré l'univers". Le sort du clergé constitutionnel et sa mission ne sont pas les mêmes dans cette nouvelle analogie, le présent et probablement l'avenir sont agités, et la tâche plus missionnaire que triomphale. Au total, il faut insister sur la vivacité de ces interventions du clergé alors que rien, pourrait-on penser, n'annonce la déchristianisation de l'automne: on a du mal à croire que symétriquement ces pressions sur la Convention n'aient pas été relevées. En tout état de cause, l'imagerie biblique initiale de Barère le 27 juin a été presque immédiatement l'objet d'une critique aussi officielle que virulente.

En effet, moins de quinze jours après le rapport Barère, le ministre de la justice Gohier, plaidant dans une adresse aux français pour l'acceptation de la constitution, trouve déjà utile de relativiser la référence mosaïque de Barère:

Qu'on n'imagine pas pouvoir en imposer par des prétextes frivoles; qu'importe, par exemple quels soient les auteurs de la constitution qui vous est présentée ! Qu'importe qu'elle soit sortie d'une montagne au milieu des éclairs et au bruit des éclats de la foudre, comme les tables de la loi reçues par les Hébreux, ou qu'elle ait été, comme la loi donnée aux premiers romains, inspirée dans le tranquille asyle d'une divinité jalouse de s'entourer d'un religieux silence? Cette constitution est-elle digne d'être celle d'un peuple libre? Voilà la seule question (...)⁴⁶

Dans son rapport du 9 août, par lequel il rend compte, à la veille de la cérémonie, des résultats des votes du pays, Gossuin ne reprend pas d'image biblique et récuse carrément, en conclusion, le jeu de mot trop partisan de Barère:

Jamais législateur ne fut plus libre dans son opinion. La constitution n'est pas sortie du volcan qui, dans les premiers mois de cette année, alimentait ici la discorde: ses éruptions ont fait de grands ravages, il est vrai, mais le calme et la paix règnent autour de nous, et chaque jour est marqué par des lois salutaires.

44. *Au peuple Français réuni en assemblée primaires pour se donner une constitution...* Imprimé; BN: Lb41 722.

45. Par François-Bernard Mille, vicaire métropolitain. Imprimé; BN: Lb 41 784. Cet écrit est dénoncé par Leclerc dans un des derniers numéros de *L'ami du peuple*, daté du 11 septembre.

46. AN: F1 cl 53; 6 juillet 1793.

Lorsque Hérault de Séchelles fera approuver le 13 septembre 1793 le procès-verbal officiel de la cérémonie qu'il a présidée le 10 août précédent, la seule "véritable montagne sainte, c'est l'autel de la patrie". Chez Hérault, comme chez Gossuin, aucune amplification n'est plus faite de l'imagerie, si puissante et répandue, de l'alliance sur le Sinaï, ou de la sortie d'Égypte. On se borne à la symbolique définie en juillet par David.

VI. Conclusion: images de la souveraineté — images de l'avenir

En temps de révolution, le futur réellement pensé est rarement très loin en avant des protagonistes. La vision du futur est pour les uns à l'image d'un passé auquel ils espèrent revenir. Pour d'autres, le présent révolutionnaire est déjà une sorte de futur en activité, par la surprenante transformation vécue de la situation antérieure. En témoigne la tension qui accompagne les discours, avec l'affirmation du caractère fragile, presque magique des nouveautés, dont il suffirait parfois, pourrait-on croire, qu'elles aient simplement existé pour suffire à combler tels protagonistes. La société des sans-culottes d'Amboise,⁴⁷ après avoir exhorté la Convention à se maintenir et à prendre de grandes mesures, conclut son adresse:

...vous enfin qui avez su donner à la France une constitution, chef-d'œuvre de sagesse et d'intelligence et qu'on admirerait longtemps encore après qu'elle serait détruite, si jamais elle avait le malheur de l'être.

La présence obsédante et paradoxalement sereine du thème de la défaite possible et du "tombeau qui nous attend" est le corollaire, pourrait-on dire, de l'exceptionnalité vécue. À côté des pratiques économiques, du réalisme social implacable qui est à l'œuvre parmi tous les groupes impliqués, l'affirmation de la légitimité du présent par son exceptionnalité peut dispenser de préciser les contours de l'avenir.

Pendant les symboliques que nous avons évoquées autour de l'acte de souveraineté, autour du vote de la Constitution de 1793, ne se laissent pas enfermer dans un présent même magnifié. Les images que livre Barère, que re-formule David et qui se diffusent ensuite comportent au moins trois symboliques de la légitimité et de la souveraineté. Ensemble ou séparément, elles auront une existence durable.

Le thème de l'eau pure partagée, que David met en avant, et c'est là plus particulièrement sa création, symbolise le retour à la nature et à la source, au plus près des suffrages du peuple. On pourrait ici parler d'une souveraineté populaire fondée exclusivement sur le vote du plus grand nombre. Cette conception, intimement liée au travail constitutionnel de l'hiver 1792-1793 et à la recherche d'un modèle démocratique praticable, subit après août 1793 une éclipse officielle à la mesure de son impact initial. Son absence de lien à une quelconque divinité instituée la fait parente de la future déesse raison, mais elle n'en conserve pas moins le caractère d'une célébration, la plus explicite de l'époque, du recours au suffrage populaire direct comme source de légitimité. Sa résonance ultérieure restera privée et oppositionnelle. A longue échéance, le retour à la source de la légitimité devant le sphinx du suffrage universel a pourtant de beaux jours devant lui. Coiffée à

47. Lue à la séance du 6 août; AP 70, 337.

l'égyptienne et les seins nus, c'est encore une nature-sphinx qui trône aujourd'hui au-dessus de la porte du Conseil constitutionnel de la V^e République.

Le colosse qu'on hésite à nommer Hercule n'est associé, à son origine, ni à la liberté, ni à l'égalité, mais uniquement aux nécessités de l'heure, à la représentation difficile de l'insurrection récente et de la guerre à mener. Lié aux autres stations du programme du dix août, le colosse est affirmé comme une force légitime. A la charnière entre l'été 1793 et le temps du Gouvernement révolutionnaire, cette symbolique prend appui sur une réalité forte: la mobilisation populaire sectionnaire, armée ou militante, comme première condition de survie du régime. La souveraineté qu'incarne le colosse me paraît celle de l'intervention directe de ce peuple-proprement-dit qu'aucun texte ne lie, du *salus populi lex suprema*. D'où les réticences à accepter le colosse, comme chez Torné, et surtout à en faire un Hercule, ce qui donne des indications sur les tensions qui entourent l'avenir du colosse: reste-t-il lié par les autres formes de la légitimité? Reste-t-il lié par la Constitution? Peut-on le maîtriser? C'est seulement en 1795 que Dupré, après bien d'autres essais, trouvera une forme consensuelle en gravant un colosse clairement assimilé à Hercule, où ce dernier domine d'une tête la liberté et l'égalité, les protège et les unit. Cette représentation sera reprise jusqu'à nos jours sur les monnaies française.

L'allégorie biblique de Moïse se prolonge dans un avenir pour le moins providentiel, celui d'une alliance dont la divinité tire les fils et dont, plus trivialement, les prêtres fidèles sont les garants. C'est la consolidation du dispositif religieux des années 1790-1792. A mon sens elle pourrait s'énoncer comme une souveraineté populaire de droit divin, dont la présence ne devrait au fond pas nous étonner. La réprobation officielle dont cette réminiscence est presque aussitôt l'objet annonce d'une certaine façon les tensions beaucoup plus graves qui apparaîtront à l'automne 1793. La présence des catholiques constitutionnels dans les votes de l'été a été massive, parfois impérieuse: on peut se demander si elle n'est pas en rapport direct avec le déclenchement de la campagne déchristianisatrice. Dix mois plus tard, après la liquidation laborieuse de cette campagne par les robespierristes, une Montagne figurera dans les célébrations consacrant la reconnaissance de l'Être suprême. Parallèlement, entre août 1793 et 1795, l'Arche de la Constitution de 1793 trône dans la salle de Convention avec les Tables de la loi qui affichent la Déclaration des droits. Cette silhouette des Tables de la loi, déjà adoptée pour la première Déclaration, va poursuivre une carrière iconographique indépendante des textes précis qu'elle symbolise. Mais les puissantes références religieuses que le comité de salut public n'a pas hésité à mobiliser en juillet 1793 ne réapparaîtront pas de sitôt dans le discours républicain, et ce sera très provisoirement.

Al'évidence les trois formes de souveraineté dont il s'agit ne sont pas exclusives et se combinent largement dans les pratiques politiques de l'interminable été 1793. Mais, isolée, chacune donne de l'avenir proposé aux français une présentation bien différente: leurs résonances sur le long terme m'incitent à penser que loin de constituer *une simple façade masquant la détresse de l'heure*,⁴⁸ le débat autour de l'adoption de la constitution de 1793 a constitué un réel débat créateur, une ouverture sur le futur, sur diverses conceptions de ce que nous appelons démocratie.

48. Cette formule de François Furet (1965) est assez représentative du point de vue généralement admis à l'époque, toutes tendances confondues.